



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 27/04/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11 07

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril, à vingt heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie-Noëlle DANTAN, 1^{ère} Adjointe.

Présents : DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : ALCOUFFE Maryse, représentée par DANTAN Marie-Noëlle, VIGUIE-BOU Corinne, représentée par VIGUIE-BOU Audrey, VIGUE-BOU Audrey, représentée par BESSIERE Jean-Louis.

Date de la Convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

Mme Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - SERVICE ASSAINISSEMENT_DE_2026_43
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Service Assainissement Collectif de la Commune de Belcastel ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Service Assainissement Collectif de la Commune de Belcastel
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Régine RIGAL

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 29/04/2026
- Publication le 29/04/2026